



Mon copain est convoqué au tribunal pour délit de fuite

Par angelique0106

Bonjour,

Je me permet de poster ce message sur ce forum car je suis très inquiète pour mon copain.

Il y a 4 mois environ il a eu un accident de voiture. Je n'étais pas avec lui mais il ma dit qu'à cause de la pluie et probablement à cause de la vitesse il ne pouvait plus contrôler la voiture, a tel point qu'il a fait des tonneaux. Il n'a pas été blessé et n'a blessé personne. Cependant, il ma parlé de voie ferrée. La voiture aurait finit sa course près d' une voie ferrée dans un fossé. Il n'aurait pas causé de dommage.

Le problème c'est qu'au lieu d'appeler immédiatement les autorités il a appelé un ami pour qu'il vienne le chercher. Et, n'a appelé qu'une fois chez lui les autorités. C'est pourquoi il aurait reçu jeudi dernier un appel des gendarmes lui demandant d'allée chercher un convocation pour délit de fuite.

Je tiens à préciser qu'il n'a pas de casier judiciaire. IL s'est fait une fois arrêté avec un taux d'alcoolémie de 0.01 au dessus de la norme, il a donc payé une amende. En ce qui concerne la perte de point on est toujours en attente.

J'aimerais savoir si possible ce qu'il risque ?